



SECRETARIAT GÉNÉRAL

HT/SD  
ASG n° 06.0532

**ARRETE**  
**DE DELEGATION DE FONCTIONS ET**  
**DE SIGNATURE A UN ADJOINT AU**  
**MAIRE**

---

Le Maire de la Ville de Royan,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-18 et L.2122-20

**ARRETE**

**Article 1** : Monsieur Jean-Michel DENIS, neuvième Adjoint au Maire, est délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour :

1. Signer tous documents comptables, mandats, titres de recettes, toutes pièces d'état civil et certificats.
2. Traiter les questions concernant le programme municipal jeunesse, famille, enfance, petite enfance et maison de l'enfance et signer tous documents s'y rapportant.
3. Traiter les questions de sport et signer tous documents s'y rapportant.
4. Délivrer les expéditions du Registre des délibérations et arrêtés municipaux, la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet.

**Article 2** : Le présent arrêté sera inscrit au Registre des Actes de la mairie et copie en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Rochefort, à Monsieur le Procureur de la République de Saintes et à Monsieur le Trésorier Principal de Royan.

Fait à Royan, le 17 Mai 2006

SPECIMEN DE SIGNATURE

Le Maire,

Le neuvième Adjoint,  
Jean-Michel DENIS

Henri LE GUEUT

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 22 Mai 2006

Le Maire,  
H. LE GUEUT